



JOSEPH SIGNAY,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c.

Au CLERGE' et aux FIDELES de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

VOUS venez, Nos Très-Chers Frères, d'éprouver un effet bien marqué de cette promesse que notre divin maître nous a faite, de nous accorder tout ce que nous demanderions à son Père en son nom *Quicumque petieritis patrem in nomine meo hoc faciam* (Jean, XIV. 13.).

Dociles à la voix de votre premier pasteur qui vous invitait à implorer le secours du Très-Haut dans un temps où l'aveuglement à jamais déplorable d'un certain nombre de vos compatriotes vous avait justement alarmés, et vous faisait appréhender que le fléau de la guerre civile n'étendit jusqu'à vous ses funestes ravages, vous avez élevé vers le ciel des mains suppliantes; vous avez demandé au père des miséricordes que le calme se rétablît; vous avez, comme le roi prophète, invoqué le Seigneur au milieu de votre affliction, et, comme lui, vous avez la consolation de voir qu'il vous a écoutés puisque tout est rentré dans l'ordre, et que vous n'avez plus à craindre d'être troublés dans vos paisibles demeures: *De tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me* (Ps. CXVII. 5.).

De notre côté, N. T. C. F., pendant les désastres dont quelques parties de cette province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et son héritage: *Domine Deus, ne disperdas populum et hereditatem tuam* (Deut. IX. 26.); et aujourd'hui nous avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a écouté favorablement nos humbles prières.

Mais il nous reste un devoir à remplir auprès de vous, N. T. C. F., celui de vous inviter à rendre de vives actions de grâces au Dieu qui vous a préservés des malheurs que viennent d'éprouver vos frères, et de vous rappeler que plus les dangers que vous appréhendez ont été grands, plus vous devez bénir la main qui les a détournés de dessus vos têtes; plus vous devez témoigner de gratitude au Dieu qui a bien voulu vous en garantir. " Dieu nous n'ayant délivrés de très-grands périls, disait le peuple fidèle, " après avoir échappé à la fureur de ses ennemis, nous lui en rendons de très-grandes actions de grâces: *De magnis periculis à Deo liberati magnificè gratias agimus ipsi* (2. Mach. I. 11.).

Nous savons, N. T. C. F. que vos actions de grâces seront inévitablement mêlées de souvenirs amers: aussi dans notre désir de vous faire goûter davantage les douceurs de la paix, aurions-nous voulu qu'il nous fût possible d'en parler sans vous rappeler les malheurs qui l'ont précédée. Mais si nous ne pouvons voler à vos yeux le passé, du moins nous épargnerons à votre sensibilité les déchirants détails des événements désastreux qui viennent de nous désoler, et nous nous contenterons d'exprimer le vœu ardent de voir renaître parmi nous des jours plus heureux, qui nous les fassent oublier.

Nous croirions apercevoir le commencement de ces jours heureux, s'il plaisait à la divine providence d'ajouter au bienfait dont nous avons à la remercier, celui de remplir vos cœurs de cette charité chrétienne qui doit unir les uns aux autres les citoyens d'une même ville, les habitans d'une même paroisse, et les sujets d'une même province.